



vendredi 8 septembre 2017

Ouverture de la chasse ce dimanche : ne jouez pas avec le feu !

**L'ouverture générale de la chasse aura lieu ce dimanche 10 septembre 2017.
La préfecture tient à rappeler aux chasseurs du département
les règles en vigueur concernant la pratique de la chasse dans les massifs
exposés aux risques de feux de forêts.**

Il est **interdit à toute personne de fumer** ou de jeter des objets en ignition dans les massifs exposés aux risques d'incendies de forêt et les voies les traversant toute l'année. Pendant la saison où le risque d'incendie est le plus élevé, l'interdiction s'étend également dans une limite de 200 m aux alentours des massifs concernés et ce jusqu'à fin septembre.

L'accessibilité aux massifs est déterminée quotidiennement en fonction de la météorologie et de la sécheresse, la pratique de la chasse ne déroge pas à cette réglementation. La carte d'accès est rendue publique pour chaque massif et pour les 90 communes concernées, à 18 heures pour le lendemain, sur le site Internet de la préfecture (www.bouches-du-rhone.gouv.fr > page d'accueil). Cette carte indique le niveau de danger feux de forêts du massif et, par conséquent, le niveau de limitation qui s'y applique :

Niveau de danger	Dispositions applicables au public	Dispositions applicables aux travaux
ORANGE	Présence autorisée toute la journée	Travaux autorisés toute la journée avec moyens d'extinction appropriés
ROUGE	Présence autorisée toute la journée	Travaux autorisés de 5 h à 13 h avec moyens d'extinction appropriés
NOIR	Présence interdite	Travaux interdits

Ainsi, **même après l'ouverture de la chasse, l'accès, la circulation et la présence des chasseurs dans les massifs forestiers sont interdits quand le niveau de danger feux de forêt est « Noir ».**

Il est également à noter que **le dispositif estival de prévention des feux de forêt est encore actif** : des guetteurs dans les vigies sont présents 24 h/24, des patrouilles de prévention circulent... Il est donc d'autant plus important que **les chasseurs respectent strictement les règles générales de sécurité.**

Propriétaires, promeneurs, citoyens, chasseurs nous avons tous un rôle à jouer dans la prévention et la diffusion de l'information dans la veille et dans l'alerte. Pour protéger nos massifs forestiers, notre vigilance est primordiale et notre concours crucial.